

Introduction

L'ostéoporose est une **maladie chronique** qui affecte la densité et la qualité de l'os, rendant le squelette fragile et favorisant la survenue de fractures. Cependant l'ostéoporose n'est pas une conséquence inévitable de l'âge. Cette pathologie est influencée par divers facteurs. En Europe, les fractures ostéoporotiques représentent la **première cause d'hospitalisation**. En France on estime que **4 millions** de personnes sont atteintes d'ostéoporose. Face à cette situation, il est crucial de dépister pour prendre en charge **précocement** cette maladie afin de **prévenir** les complications et d'**améliorer** la qualité de vie des patients.

Les causes

L'os est un tissu vivant en constante régénération. Le **remodelage osseux**, un processus par lequel l'os ancien est résorbé et remplacé par du tissu neuf, assure la santé du squelette. L'ostéoporose se manifeste lorsque la **résorption osseuse** dépasse la formation osseuse de manière prolongée, entraînant un déséquilibre délétère. Cette maladie chronique réduit à la fois la **quantité et la qualité** de l'os, augmentant le risque de fractures lors de traumatismes mineurs, voire de fractures spontanées dans les cas les plus sévères. L'ostéoporose est une maladie chronique liée à différents facteurs :

La diminution de la masse osseuse avec l'âge est un phénomène universel, qui, mis en parallèle avec l'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population, amène à l'augmentation de la prévalence de l'ostéoporose

Défaut d'acquisition osseuse pendant la croissance **OU** **Défaut de remodelage osseux dû** aux :

- Médicaments
- Maladies
- Hormones

En quelques chiffres

1 ère

Cause d'hospitalisation en Europe chez les 50 ans et +, avec 33% des femmes et 20% des hommes³

4.8 Mds d'€

d'impact économique sociétal³

484 000 Fractures

ÉVITABLES / an liées à l'ostéoporose¹

4 M

De personnes sont concernées par l'ostéoporose en France²

Une maladie sous diagnostiquée

39%

des 65 ans et + sont touchées par l'ostéoporose²

20%

des 50 ans et + sont touchés par l'ostéoporose¹

70%

des 80 ans et + sont touchées par l'ostéoporose²

La mortalité de l'ostéoporose est équivalente à celle des maladies cardio-vasculaires

Sur les 1M de DMO prévues en 2006 par l'Assurance Maladie, seulement 420 000 ont été réalisées. Leur nombre diminue de 6,4% par an¹

Création d'un parcours de santé en 3 axes³

Conscient du sous-diagnostic de la pathologie, la CPTS du Sud Toulousain a développé un parcours de soins articulé autour d'un protocole de coopération. Celui-ci permet de faciliter le diagnostic et la prise en charge des patients sur le territoire comportant 47 communes et 150 000 habitants. Le protocole local de coopération ostéoporose permet de **faciliter le dépistage** de la population à risque en déléguant le **repérage** du risque d'ostéoporose et la **prescription** d'ostéodensitométrie, si nécessaire, à des professionnels de santé non habilités (professionnels délégués) par leur décret de compétence mais qui restent fortement impliqués dans le système de médecine préventive. Ce protocole est fait en concertation et en collaboration avec les **médecins délégués** et **traitants** (professionnels délégués) qui ont un retour systématique des dépistages et examens prescrits lors du protocole.



Recommandations

La prise en charge de l'ostéoporose compte parmi les priorités du Ministère de la Santé. Pour cette raison, la Haute Autorité de Santé a évalué le service attendu et à rendu possible le remboursement de la DMO en fonction de critères déterminés. C'est en se basant sur ces critères que le protocole de dépistage de la CPTS a été pensé, assurance ainsi un remboursement de l'examen par l'Assurance Maladie à hauteur de **70 %** sur la base d'un tarif fixé à **39,96 €** à chaque prescription. Le protocole est effectué sur une plateforme dématérialisant un arbre décisionnel, garantissant à la fois la réalisation d'un dépistage en **10 à 15 minutes** et la délivrance de l'examen au bon patient.³

- ## Bénéfices
- Diminution des fractures via du dépistage précoce
 - Libération du temps médical pour des actes plus poussés et montée en compétences
 - Mise en place d'un parcours complet avec une orientation facilitée
 - Diminution des dépenses de santé

Résultats

Le protocole ostéoporose a été mis en place sur la CPTS du Sud Toulousain en mai 2023. La principale limite est le **déploiement restreint** aux professionnels de la CPTS du Sud Toulousain. Par ailleurs certains médecins sont septiques quant à cette nouvelle approche. C'est cependant un axe sur lequel la réussite de la mise en œuvre du protocole nous permet d'agir, le nombre de généralistes participants **augmentant** régulièrement dans le temps. Afin de faciliter la mise en place du protocole et son uniformisation, nous avons fait appel à une **plateforme pour dématérialiser** l'arbre décisionnel, mais aussi la rédaction des **prescriptions** et **comptes-rendu**.

	Protocoles	Délégués	Délégants	Prescriptions	Suivis
Nombre	126	11	38	99	76

Source : CPTS du Sud Toulousain

Conclusion

La mise en place du protocole de coopération ostéoporose représente une **avancée significative**, au vu des résultats obtenus, dans la lutte contre cette pathologie. En facilitant le dépistage précoce et en déléguant certaines tâches à des professionnels qualifiés, du temps médical est libéré, le nombre de fracture est **diminué** et de ce fait l'impact socio-économique. Ce modèle pourrait offrir une réponse **efficace et durable** aux défis posés par l'ostéoporose.

Perspectives

Nous avons soumis, avec le soutien de l'ARS Occitanie, ce protocole à l'examen de la DGOS pour une **extension nationale**. Cette initiative prometteuse pourrait ainsi offrir une réponse **durable** aux défis posés par l'ostéoporose, **améliorant la prise en charge des patients** et **réduisant** l'impact socio-économique de cette maladie.

Dépistage de l'ostéoporose

Prise en charge facilitée et protocole de coopération local

Rédacteurs : LEMAIRE Olivia: Rhumatologue, ARNAU Mathieu: Directeur de la CPTS du Sud Toulousain, LEON Pauline : Stagiaire de la CPTS du Sud Toulousain

L'os est un tissu vivant. Tout au long de notre vie, une résorption osseuse permet d'éliminer l'ancien tissu osseux et de laisser la place à un tissu osseux neuf. C'est ce que l'on appelle le **remodelage osseux**. L'ostéoporose survient lorsque **la résorption osseuse est supérieure à une formation osseuse de manière durable**, créant un déséquilibre. Elle affecte le squelette en diminuant à la fois la **quantité et la qualité** de l'os qui, en se fragilisant, est sujet à des fractures. L'ostéoporose est une maladie chronique liée à différents facteurs :

Tous les individus voient leur masse osseuse diminuer avec l'âge

1 **Défaut d'acquisition osseuse** pendant la croissance

2 **Défaut de remodelage osseux** dû aux :

- Médicaments
- Maladies
- Hormones

En quelques chiffres

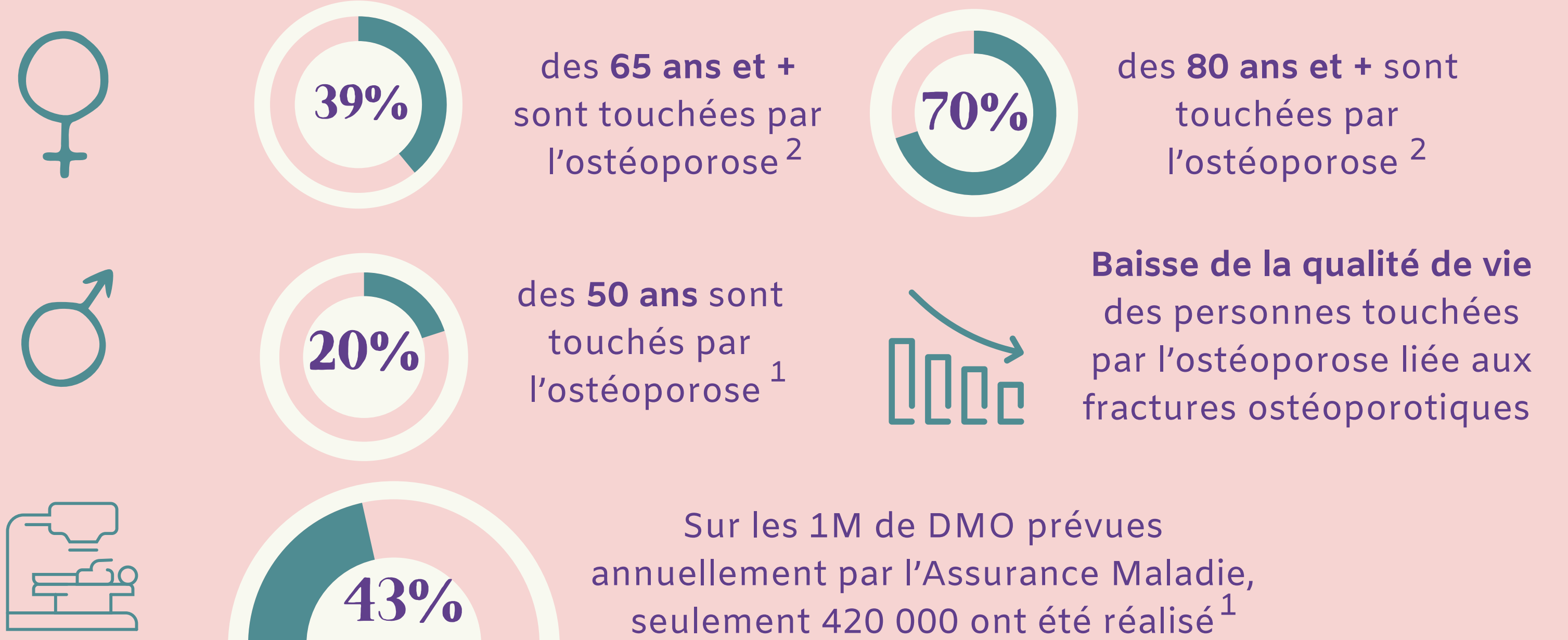
4 M De personnes sont concernées par l'ostéoporose en France²

484 000 Fractures ÉVITABLES liées à l'ostéoporose³

4.8 Mds d'€ d'impact économique sociétal³

1ère Cause d'hospitalisation en Europe chez les 50 ans et +, avec 33% des femmes et 20% des hommes¹

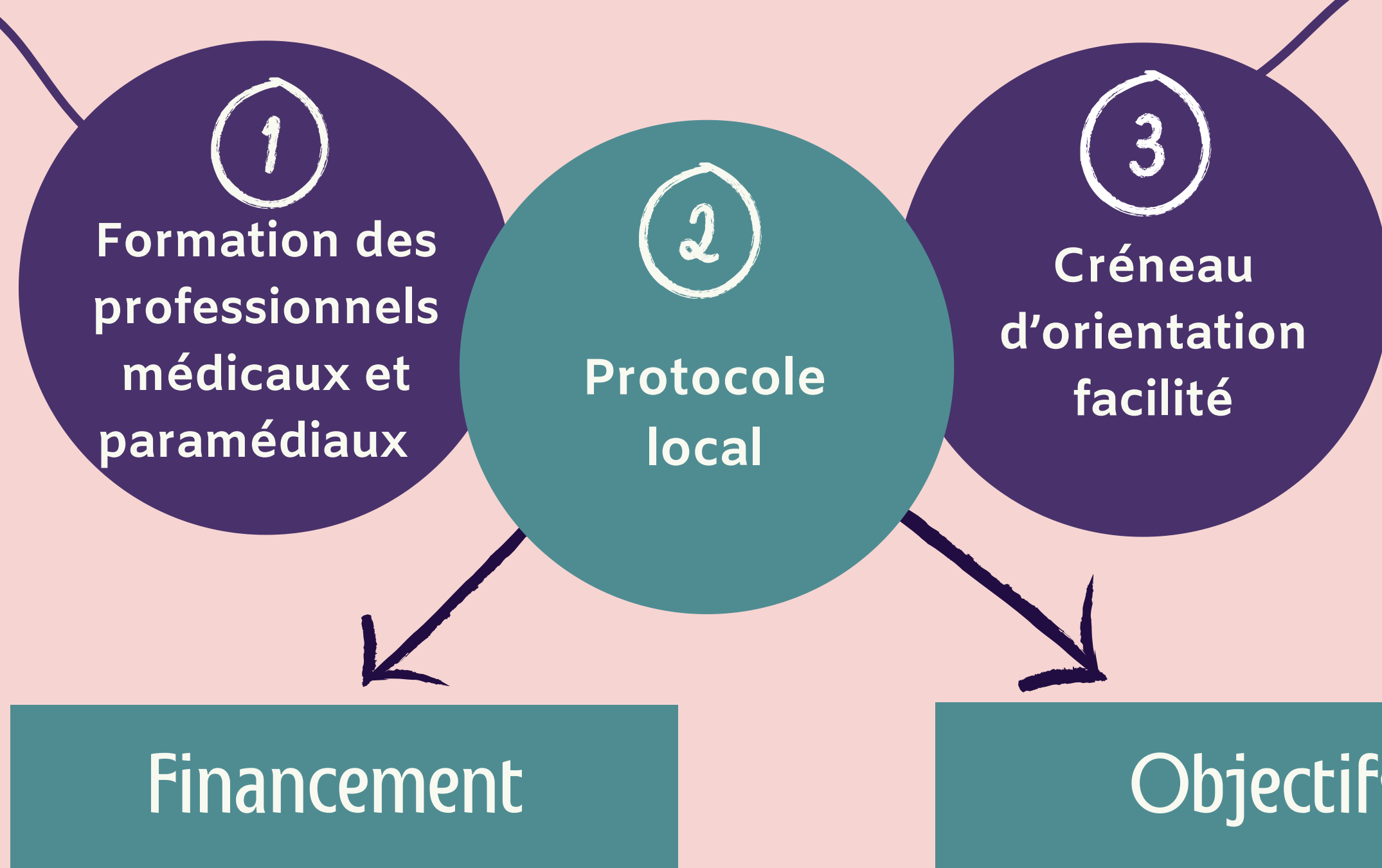
Une maladie sous diagnostiquée



Création d'un parcours de santé en 3 axes³

Force du constat d'un sous-diagnostic de la pathologie, la CPTS du Sud Toulousain a réfléchi à la construction d'un parcours de soins permettant de faciliter le diagnostic et la prise en charge des patients sur le territoire. Le parcours est construit autour de 3 axes :

La CPTS du Sud Toulousain, s'attache à reformer, s'il était besoin, les professionnels de santé habilités à dépister l'ostéoporose sur la prise en charge de cette pathologie. Notamment afin de discuter de la mise en place d'une meilleure prévention. Les professionnels de santé paramédicaux qui souhaitent participer au protocole de coopération local réalisent une formation organisée par la CPTS à l'issue de laquelle une évaluation validera l'acquisition des connaissances et la possibilité de mettre en œuvre le protocole.



Les rhumatologues de la CPTS réservent des plages horaires de consultation, si besoin avec réalisation d'ostéodensitométrie, exclusivement accessibles aux professionnels de santé orientant des patients dans le cadre du parcours de la CPTS, y compris via le protocole de coopération.

Bénéfices

- Des dépenses de santé
- Des fractures liées à l'ostéoporose
- Créneaux de consultation facilités

Par protocole, 20€ pour le délégué et 5€ pour la délégant. L'ARS délivre entre 1 000€ et 6 000€ par an aux CPTS pour le financement des protocoles locaux.

- Faciliter le dépistage
- Faciliter la prise en charge
- Faciliter le diagnostic
- Prescription d'ostéodensitométrie

Recommandations

L'ostéoporose, plus précisément sa prise en charge, compte parmi les priorités du Ministère de la Santé. Pour cette raison, la Haute Autorité de Santé a évalué le service attendu et à rendu possible le remboursement de cet examen en fonction de critères déterminés. L'Assurance Maladie rembourse cet examen à hauteur de 70 % sur la base d'un tarif fixé à 39,96 €⁵.

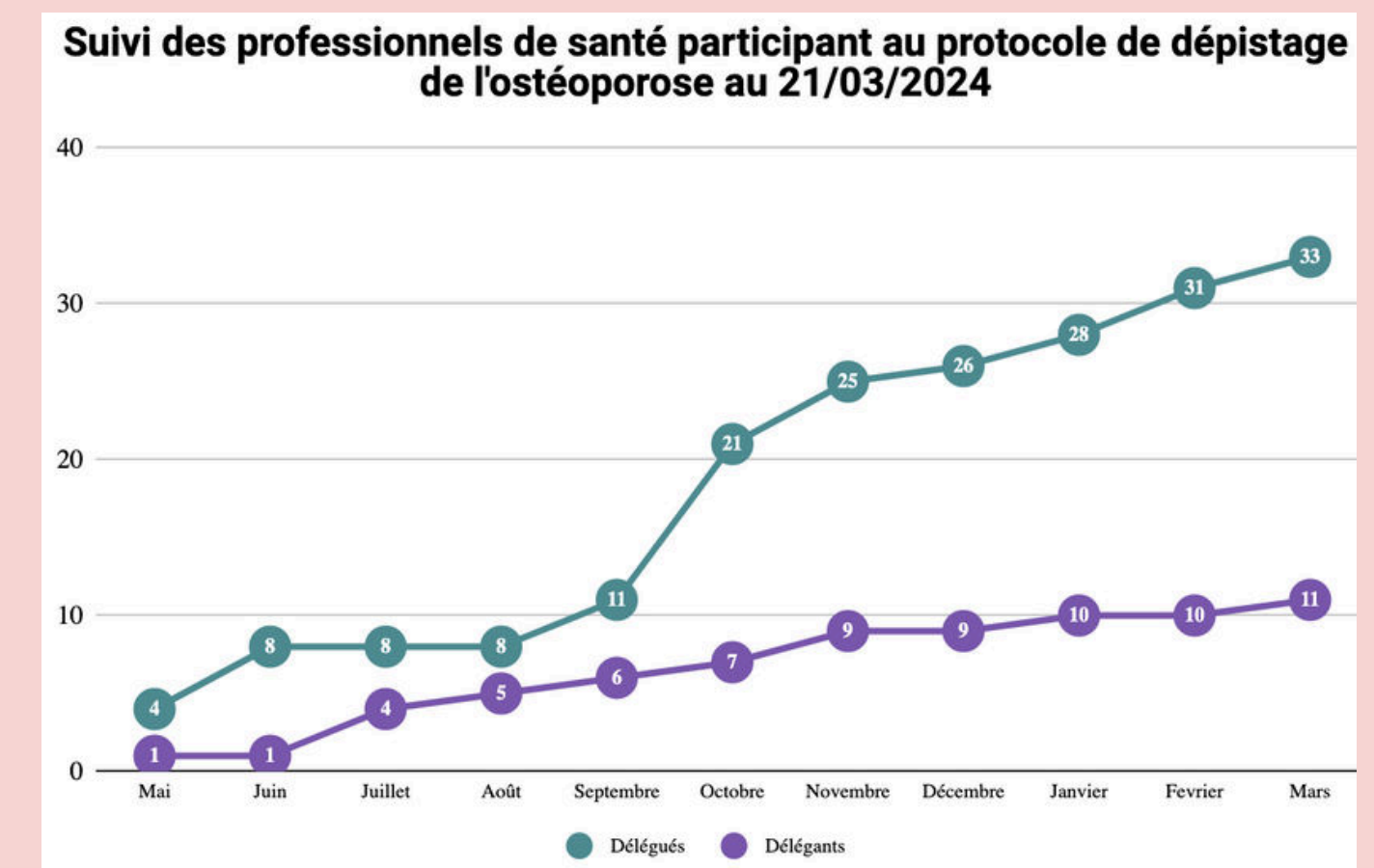
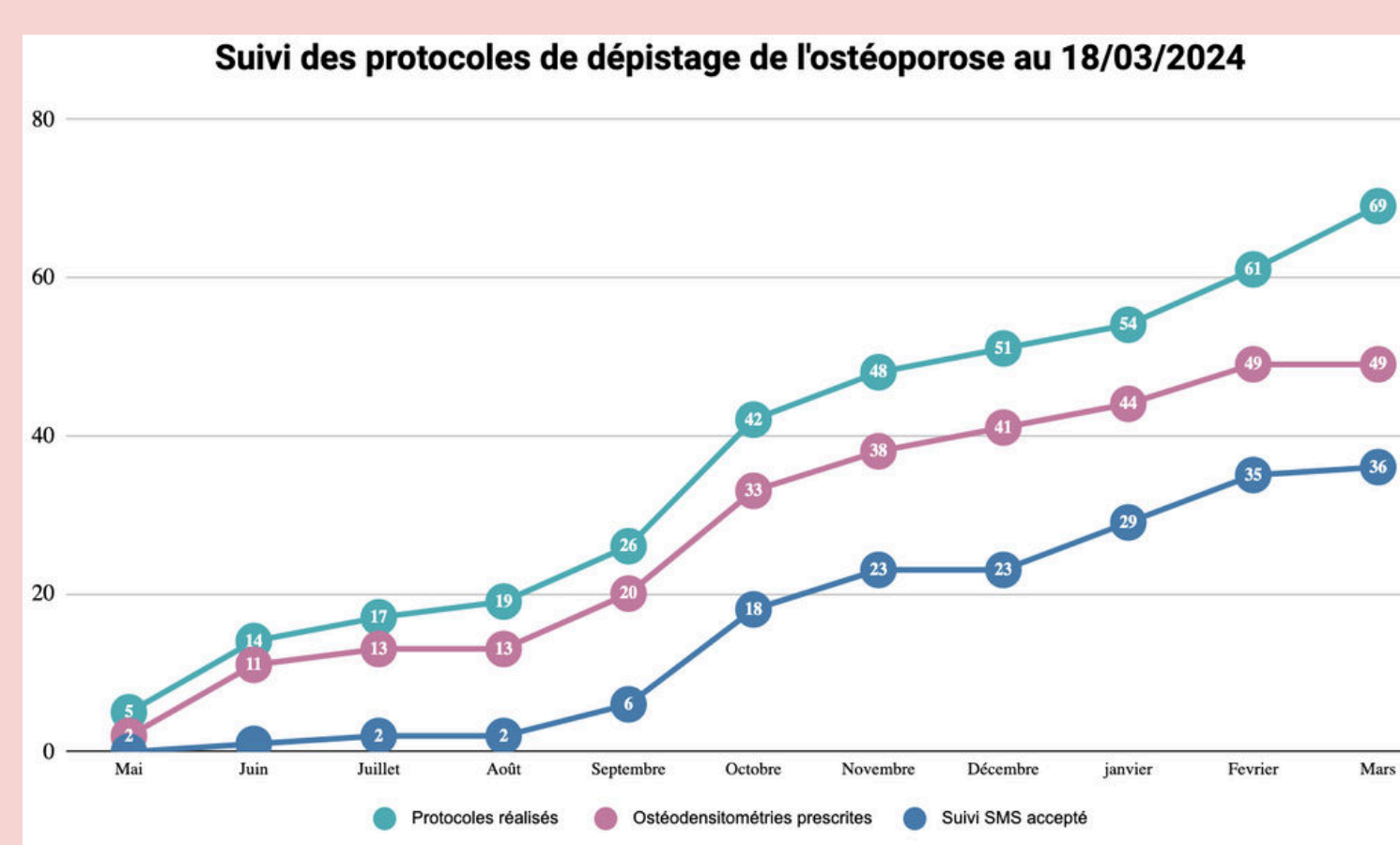
En pratique

Pour réaliser ce protocole, nous utilisons une plateforme qui dématérialise l'arbre décisionnel nécessaire permettant alors de réaliser un dépistage en 10 à 15 minutes³. Les questions intégrées dans l'arbre décisionnel répertorient les facteurs de risques définis par l'Assurance Maladie qui sont susceptibles d'engendrer de l'ostéoporose.

Pour plus d'informations FLASHEZ ce code



Dans la CPTS du Sud Toulousain, le protocole ostéoporose a été mis en place en mai 2023. A ce jour, il a permis de répondre aux besoins des patients. Les prises en charge par la protocole ont mené à 71% à des prescriptions d'ostéodensitométrie.



3. CPTS du Sud Toulousain
 Sources
 1. Livre blanc des états généraux de l'ostéoporose 2016-2017
 2. Des os fragilisés à risque de fracture- INSERM 2023

4. Prise en charge de l'ostéoporose : la HAS publie une synthèse à destination des professionnels de santé - Assurance Maladie 2006
 5. L'ostéodensitométrie - Assurance Maladie 2020